



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 87 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par l'entreprise GIESSLER de Saverne

CONSIDERANT QUE :

**Le stationnement d'une nacelle dans la rue des clés pour la remise en place de tuiles et le nettoyage des gouttières d'un bâtiment nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** Pour permettre le stationnement d'une nacelle pour la remise en place de quelques tuiles et le nettoyage des gouttières d'un bâtiment, il y a lieu d'interdire le stationnement et de neutraliser une voie de circulation des véhicules dans la rue des clés à la hauteur du n° 2.

Cette mesure est applicable le lundi 24 avril 2023 à partir de 8h30 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire (signalisation, sécurité et stationnement) correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Messieurs MACKÉ et LAMBALOT – Entreprise Giessler
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 11 avril 2023

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER

